

**DECRET N° 2012-028** du 19 mars 2012

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs du  
lundi 20 février 2012 jusqu'à son retour, de  
l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**,  
Ministre du Développement, de l'Analyse  
Economique et de la Prospective

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement,

**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera assuré par **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, pour compter du **lundi 20 février 2012** jusqu'à son retour.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le<sup>19</sup> -03-12

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 PM 2 AN 4 HCJ 2 CS 3 CC 1 CES 4 HAAC 5 MINISTERES 22 SGG 4 JO 1





MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT, DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Cotonou, le 16 FEV. 2012

Le Ministre

N° 084-C/MDAEP/DC/SP

Monsieur le Secrétaire Général  
du Gouvernement

COTONOU (Bénin)

**OBJET :** Intérim

Monsieur le Secrétaire Général,

Sur autorisation du Président de la République, je prendrai part à la session extraordinaire du Conseil des Ministres statutaire, qui aura lieu le lundi 20 février 2012 à Ouagadougou.

Pendant mon absence les 20 et 21 février 2012, mon intérim sera assuré par Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs.

Je vous saurai gré des dispositions que vous voudrez bien prendre à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.



Marcel A de SOUZA

Ampliation : MDSL